

# Le gouvernement veut rassurer les collectivités plombées par les crédits à risque

LEMONDE.FR | 03.11.08 | 19h07

**L**es collectivités territoriales aussi connaissent la crise. Plusieurs d'entre elles avaient fait état d'une forte augmentation de leurs échéances d'emprunts, ces dernières semaines. Michèle Alliot-Marie et Christine Lagarde ont donc réuni, lundi 3 novembre, les élus concernés et les représentants des banques. *"Il n y a pas de risques majeurs"*, a tenté de rassurer la ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales, à l'issue de la réunion. *"Les quelques cas difficiles seront traités individuellement par l'ensemble des banques concernées et les représentants de la ou des collectivités locales en difficulté"*, a déclaré de son côté la ministre de l'économie, tout en affirmant qu'il s'agissait d'une *"part extrêmement minoritaire des collectivités locales"*.

*"J'attends de rencontrer les banques pour renégocier concrètement mes crédits avant de dire si cette réunion a servi"*, a déclaré au Monde.fr le président du conseil général de Seine-Saint-Denis, Claude Bartolone (PS). Selon lui, *"en 2011, si la situation ne s'améliore pas, [le conseil général] pourrait avoir à payer en intérêts supplémentaires l'équivalent du prix d'un collègue neuf"*.

## "METTRE LA PRESSION SUR LES BANQUES"

A Laval, une des communes touchées, l'adjoint au finance (PS) Jean-Christophe Boyer *"ne partage pas"* non plus *"l'optimisme"* du gouvernement. Il considère que le nombre de collectivités touchées est *"encore une énigme"*, et pourrait être important : celles qui ont basculé aux élections de mars, comme Laval, rendent plus volontiers publiques les difficultés nées des décisions de l'équipe précédente que les exécutifs restés en place, souligne-t-il. Mais selon lui, *"la réunion a au moins permis de mettre la pression sur les banques"*. Lui-même a commencé à renégocier les emprunts de sa ville, dont 40 % sont constitués de produits structurés purs, les plus risqués, car indexés notamment sur les taux de change, qui ont beaucoup varié avec la crise financière. Et il n'exclut pas d'aller en justice s'il s'avérait que les banques ont mal agi.

Sur la question de la déontologie, la ministre de l'économie a annoncé l'élaboration *"d'un code de bonne pratique"* d'ici à la fin décembre pour que les banques donnent toutes les informations nécessaires aux collectivités locales sur leurs emprunts. Michèle Alliot-Marie a de son côté déclaré attendre plus de transparence de la part des collectivités, avec *"un moment où l'ensemble des élus [seraient] informés par l'exécutif de la structure de la dette et de son évolution"*.

**Jean-Baptiste Chastand, avec AFP**